



MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2019

ALERTE !

Suite au groupe de travail à la DSDEN 40 du 5 février dernier,
grandes sont nos craintes pour :

- la suppression de la deuxième phase du mouvement ;
- une remise en cause complète du barème avec une AGS réduite à la portion congrue au profit de critères familiaux...



LANDES

Lors du groupe de travail du 5 février, l'administration a proposé un nouveau barème qui remet en cause le fonctionnement et les priorités du mouvement départemental.

Les 3 organisations syndicales se sont opposées à cette proposition et vous invitent à une

Réunion d'Information Syndicale *

le mercredi 6 mars, à 14h30

à PONTONX s/L'Adour

Salle 1 – Maison des associations

(face à la mairie)

**Modèle de lettre pour informer votre IEN en page 4 (Uniquement si vous souhaitez déclarer cette réunion comme une RIS. Vous pouvez tout à fait participer à cette réunion d'information intersyndicale sans la déclarer auprès de l'Administration; vous prenez alors le temps de cette réunion sur votre temps libre.)*

(...) Défense du Mouvement

Les conséquences de la note de service ministérielle (*rejetée par l'ensemble des organisations syndicales à l'exception du SNE*) affectent désormais nombre de départements.

Les 2^{ndes} phases du mouvement sont menacées, voire supprimées, là où elles existaient, des vœux géographiques larges sont imposés aux collègues qui sont actuellement à titre provisoire...

Dans cette situation, le BN constate que les syndicats départementaux prennent l'initiative de l'action commune pour défendre les revendications :

En Haute-Loire, après le rassemblement du 23 janvier, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA ont appelé à la grève le 31 janvier, jour du CTSD. Cette grève a été majoritaire dans les écoles, 20 % des collègues ont manifesté à l'IA. Ils ont décidé de convoquer l'AG départementale des enseignants du 1^{er} degré le 5 février prochain.

Dans le Vaucluse, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA adoptent une déclaration commune en CAPD, font signer une pétition intersyndicale et appellent à un rassemblement le 6 février.

Dans le Rhône, après le rassemblement du 23 janvier appelé par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action, SUD Éducation et le SGEN-CFDT, un vœu unanime contre des syndicats au CTSD contraint l'inspecteur d'académie à convoquer un nouveau CTSD

Dans la Haute-Garonne, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, la CGT-Educ,

et SUD Éducation ont appelé à un rassemblement le 30 janvier.

Dans cette situation, le BN considère que la résolution du Conseil National est plus que jamais d'actualité et approuve la décision du Secrétariat National de proposer une initiative commune aux autres organisations syndicales et de la tenue d'une intersyndicale nationale sur cette question, à notre initiative.

Le BN mandate le Secrétariat National pour proposer aux autres syndicats l'organisation d'audiences au ministère et aux DSDEN le même jour, avec l'organisation de rassemblements.

Le BN du SNUDI-FO réaffirme toutes les revendications adoptées par le dernier Conseil National concernant le mouvement :

- **Le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes et la suppression des postes profilés ;**
- **Le maintien ou le retour aux deux phases du mouvement avec saisie de vœux pour chaque phase sur postes précis ;**
- **Non aux vœux élargis : zones, types de postes ...**
- **L'abandon du projet de contraindre les collègues à formuler des vœux sur des postes correspondant à des zones géographiques**
- **Le maintien de toutes les prérogatives des CAPD. Non aux harmonisations académiques.**
- **Le maintien de tous les postes de personnels administratifs nécessaires à l'organisation d'un véritable mouvement**

Pour la défense de vos droits, l'heure est à la mobilisation Appel intersyndical national



Mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré

Les organisations syndicales nationales, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT -Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education se sont adressées au ministre de l'Éducation nationale (*voir lettre ci-jointe*) pour obtenir la suspension de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré et demandent une audience auprès du ministre, le plus rapidement possible, afin de porter les revendications des personnels.

Elles invitent leurs sections départementales à se réunir et à construire des initiatives les mercredis dès le 13 février, avec audiences communes auprès des Dasen, conférence de presse, rassemblements...

Après des mercredis de mobilisation en fonction des dates de vacances scolaires et en l'absence de réponse satisfaisante du ministère, **une nouvelle mobilisation est prévue le 13 mars.**

Pour rappel : les revendications mentionnées dans la première lettre intersyndicale :

- Le maintien de l'AGS comme élément **essentiel** du barème pour tous les postes ;
- La suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières ;
- Le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres ;
- Le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones ;
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- L'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;
- L'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD, l'augmentation du nombre de vœux.

**NOS DROITS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS
REMIS EN CAUSE UN PAR UN,
Ça suffit !
Trop, c'est trop !**

PAS TOUCHE AU MOUVEMENT INTRA !



La lettre intersyndicale à Blanquer du SNUipp-FSU, du SNUDI-FO, de l'UNSEN-CGT-Educ'Action, du SE-UNSA et de SUD-Education

Paris, le 6 février 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons déjà alerté en novembre à propos des problèmes liés aux nouvelles règles d'affectation des personnels du premier degré. Vous persistez en maintenant des règles inadaptées au premier degré et à ses réalités départementales et largement insatisfaisantes pour les enseignants pour qui les opérations de mouvement intra départemental ont une importance majeure dans leur carrière et dans l'organisation de leur vie professionnelle et personnelle.

Des départements ont d'ailleurs commencé à se mobiliser.

Aujourd'hui, nous constatons une impréparation qui va sans nul doute entraîner des retards dans les affectations des personnels. Les reports et les annulations des instances de préparation du mouvement vont se multiplier accompagnées, de dysfonctionnements importants et chronophages pour les services des DSDEN. En effet, les personnels sont confrontés à une nouvelle application informatique pas opérationnelle et pour laquelle ils auront été formés très tardivement.

De plus, certains IA-Dasen envisagent de prendre des décisions qui aggravent les modalités prévues par la note de service n°2018-133 concernant le nombre de vœux, la prise en compte de l'AGS ou encore le rapprochement de conjoints.

La mise en application de ces directives nationales s'annonce comme un fiasco qui risque de dégrader durablement les conditions de mobilité et d'affectation et donc réduire encore davantage l'attractivité du métier.

Monsieur le Ministre, pour les organisations syndicales, il est urgent de surseoir à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités pour cette année et d'ouvrir de nouvelles concertations avec les organisations syndicales, notamment concernant les points mentionnés dans notre précédent courrier tels que le maintien de la deuxième saisie de vœux, la suppression des postes à profil, le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques...

Aussi nous souhaiterions vous rencontrer rapidement pour échanger sur ces points.

Nous avons formulé ensemble d'autres orientations pour un mouvement des personnels plus juste et respectueux des demandes des enseignants afin de conforter le service public d'éducation.

Nous vous prions (...)

Avis de participation à une réunion d'Information Syndicale hors temps de classe à transmettre à votre IEN

Mme/M.

lieu, le.....2019

Coordonnées administratives

à Mme l'Inspectrice / M. l'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de

Objet : droit à l'information syndicale pendant le temps de travail (*décret n° n°2012-224 du 16 février 2012, modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 - arrêté du 29 août 2014*)

Madame l'Inspectrice,, Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale (9 heures par année scolaire) pendant le temps de travail, je vais participer à une Réunion d'Information Syndicale organisée conjointement par le SNUDI-FO 40, le SNUipp-FSU 40 et le SE-UNSA 40 le **mercredi 6 mars 2019 de 14h30 à 17h30, à Pontonx s/Adour.**

Je défalque ces 3 heures de RIS des 18 heures destinées aux animations pédagogiques et à la formation continue dans le cadre des 108 heures annualisées

ou des 48 heures destinées à la concertation des équipes pédagogiques dans le cadre des 108 heures annualisées.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice / Monsieur l'Inspecteur, l'expression de toute ma considération.

Signature